

Informations de base	
2016/2059(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Stratégie de l'Union pour le gaz naturel liquéfié et le stockage du gaz Subject 3.60.03 Gaz, électricité, gaz naturel, biogaz 3.60.08 Efficacité énergétique 3.60.10 Sécurité de l'approvisionnement énergétique 3.60.15 Coopération et accords en matière d'énergie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	GYÜRK András (PPE)	23/02/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive ZANONATO Flavio (S&D) TOŠENOVSKÝ Evžen (ECR) PUNSET Carolina (ALDE) SYLIKOTIS Neoklis (GUE /NGL) DALUNDE Jakop G. (Verts /ALE) PAKSAS Rolandas (EFDD) BAY Nicolas (ENF)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	HADJIGEORGIOU Takis (GUE/NGL)	04/05/2016
	INTA Commerce international	KOULOGLOU Stelios (GUE /NGL)	23/05/2016
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	ZORRINHO Carlos (S&D)	27/04/2016
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	TRAN Transports et tourisme		MONTEIRO DE AGUIAR Cláudia (PPE)	07/04/2016
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Energie		ARIAS CAÑETE Miguel	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/02/2016	Publication du document de base non-législatif	COM(2016)0049 	Résumé
28/04/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/09/2016	Vote en commission		
30/09/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0278/2016	Résumé
24/10/2016	Débat en plénière		
25/10/2016	Décision du Parlement	T8-0406/2016	Résumé
25/10/2016	Résultat du vote au parlement		
25/10/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2059(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/8/06297

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE582.327	10/05/2016	
Amendements déposés en commission		PE584.007	20/06/2016	
Avis de la commission	AFET	PE582.256	14/07/2016	
Avis de la commission	INTA	PE585.452	31/08/2016	

Avis de la commission	TRAN	PE583.876	07/09/2016	
Avis de la commission	ENVI	PE584.261	08/09/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0278/2016	30/09/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0406/2016	25/10/2016	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2016)0049 	16/02/2016	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)54	29/03/2017	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	RO_SENATE	COM(2016)0049	27/04/2016	
Contribution	CZ_SENATE	COM(2016)0049	06/06/2016	
Contribution	RO_CHAMBER	COM(2016)0049	17/06/2016	
Contribution	DE_BUNDESTAG	COM(2016)0049	20/07/2016	
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2016)0049	05/08/2016	
Contribution	IT_SENATE	COM(2016)0049	07/11/2016	

Stratégie de l'Union pour le gaz naturel liquéfié et le stockage du gaz

2016/2059(INI) - 25/10/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 415 voix pour, 223 contre et 55 abstentions, une résolution faisant suite à la communication de la Commission intitulée «Une stratégie de l'Union pour le gaz naturel liquéfié et le stockage du gaz».

Tout en saluant la communication de la Commission, les députés ont souligné qu'une stratégie de l'Union pour le GNL devait être conforme à [la stratégie-cadre pour une Union de l'énergie](#) afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, la décarbonisation et la viabilité à long terme de l'économie et de favoriser des prix de l'énergie abordables et compétitifs.

Les députés ont souligné à cet égard les évolutions actuelles sur les marchés mondiaux du GNL, où **une offre excédentaire a entraîné un tassement des prix**, offrant l'occasion de proposer des coûts énergétiques bas pour les consommateurs de l'Union.

1) Réduire la dépendance de l'Union : le Parlement a souscrit à l'évaluation de la Commission selon laquelle **les États membres de la région de la mer Baltique et d'Europe centrale et du Sud-Est, ainsi que l'Irlande**, restent largement tributaires d'un seul fournisseur et sont exposés aux chocs et aux ruptures d'approvisionnement.

La disponibilité du GNL, notamment des infrastructures de gazoduc correspondantes, dans ces États membres pourrait considérablement **améliorer la situation en matière de sécurité d'approvisionnement** en contribuant à renforcer la compétitivité des prix de l'énergie.

La résolution a souligné la nécessité de :

- diversifier et d'assouplir le système gazier de l'Union et d'élaborer une stratégie visant à **réduire à long terme la dépendance de l'Union vis-à-vis du gaz** ;
- promouvoir, avant de développer de nouveaux terminaux de regazéification, une **utilisation optimale des terminaux GNL existants**, tout en veillant à ce que les consommateurs n'aient pas à supporter les coûts des nouveaux projets.

2) Réaliser les infrastructures manquantes :

En ce qui concerne les infrastructures GNL, les députés ont souligné l'importance :

- de donner, dans la plupart des cas, la priorité à des **solutions fondées sur le marché** et à l'utilisation des infrastructures GNL existantes au niveau régional ;
- **d'analyser les solutions et options d'approvisionnement en GNL**, dans une perspective régionale ainsi que du point de vue de leur durabilité environnementale, et ce avant de prendre une décision concernant de nouvelles infrastructures ;
- **de coopérer au niveau régional** pour la construction de nouveaux terminaux GNL et de nouvelles interconnexions : les États membres disposant d'un accès à la mer devraient coopérer avec les pays sans littoral afin d'éviter les investissements excessifs dans des projets inutiles et non rentables du point de vue économique.

La Commission et les États membres devraient :

- mettre en place des **stratégies** pour soutenir les installations susceptibles d'être utilisées à l'avenir pour gérer le transfert et le stockage du gaz naturel renouvelable ;
- **mettre en œuvre les projets d'intérêt commun (PIC) de grande importance**, et à considérer comme prioritaires les projets les plus rentables sur le plan économique et environnemental.

En ce qui concerne les infrastructures de stockage, les députés ont rappelé que l'accessibilité transfrontalière des installations de stockage du gaz était un outil essentiel pour mettre en œuvre le principe de solidarité énergétique pendant les pénuries de gaz et les situations d'urgence. Ils ont souligné qu'une utilisation élargie des capacités de stockage de **l'Ukraine** ne sera possible que si un cadre juridique et commercial stable est garanti et pour autant qu'un niveau adéquat d'interconnexion du réseau gazier soit en place. L'Union devrait aider l'Ukraine à s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis du gaz naturel russe au profit du GNL.

3) Relier le GNL et les capacités de stockage aux marchés : le Parlement a souligné l'importance des travaux des **groupes régionaux à haut niveau**, tels que le groupe de haut niveau chargé de la connexion gazière pour l'Europe centrale et du Sud-Est (CESEC), le groupe chargé du plan d'interconnexion des marchés énergétiques de la région de la Baltique (PIMERB) ou le groupe pour l'Europe du Sud-Ouest.

Les députés ont appelé à :

- trouver des solutions d'approvisionnement énergétique rentables et durables du point de vue écologique pour accroître la sécurité d'approvisionnement à long terme de la péninsule ibérique, de l'Europe centrale et du Sud-Est, des pays baltes et de l'Irlande ;
- soutenir les pays les plus vulnérables qui restent des îlots énergétiques, comme Chypre et Malte.

Le Parlement a fait part de son inquiétude quant à la proposition de **doublement de la capacité du gazoduc Nord Stream** et aux effets contre-productifs que cela aurait sur la sécurité énergétique, la diversification des sources d'approvisionnement et le principe de solidarité entre les États membres. Il a estimé que si, contrairement aux intérêts européens, le gazoduc Nord Stream 2 devait voir le jour, il nécessiterait obligatoirement **une évaluation sérieuse** de la compatibilité des terminaux GNL et un état des lieux détaillé du corridor gazier Nord-Sud.

4) Faire de l'Union un marché attrayant pour le GNL : les députés ont invité les États membres à **mettre pleinement en œuvre le troisième paquet «énergie»** tout en soulignant que l'achèvement du marché intérieur du gaz pouvait considérablement améliorer la liquidité des marchés du gaz. Ils ont invité les parties prenantes à **finaliser dès que possible le code de réseau** contenant les règles relatives aux structures tarifaires harmonisées pour le transport du gaz.

5) Stockage du gaz dans le marché intérieur : la résolution a préconisé de mettre en place des **structures tarifaires harmonisées** dans l'ensemble de l'Union, afin d'arriver à un meilleur taux d'utilisation des installations de stockage de gaz existantes. Les députés ont exprimé leur soutien à la proposition de la Commission visant à **permettre le déploiement de biométhane et d'autres gaz renouvelables** qui satisfont aux normes de qualité de l'Union en ce qui concerne le transport, la distribution et le stockage du gaz.

6) Rôle de l'Union sur les marchés internationaux du GNL : le Parlement a soutenu la Commission, le Service européen pour l'action extérieure et les États membres dans leur engagement en faveur de la **diplomatie énergétique** pour promouvoir un marché mondial du gaz fondé sur des règles, transparent et fonctionnant correctement.

La politique commerciale européenne devrait **renforcer la diversification énergétique** de l'Union et des États membres et réduire leur dépendance vis-à-vis d'importations d'énergie issues d'un nombre trop restreint de fournisseurs.

Soulignant que les **échanges commerciaux** jouent un rôle déterminant en matière de sécurité énergétique, les députés ont déclaré que des partenariats solides dans le domaine de l'énergie, étayés par l'intégration de **volets sur l'énergie dans les accords commerciaux** de l'Union, constituaient des outils essentiels.

7) Durabilité et utilisation du GNL comme carburant de substitution : les députés ont reconnu le potentiel du GNL en tant que carburant de substitution, à la fois dans le transport routier et le transport maritime. Ils ont souligné qu'une utilisation plus importante du GNL dans le transport de marchandises pourrait contribuer à réduire les émissions mondiales de CO₂, de SO_x et de NO_x en augmentant notamment le nombre de moteurs alimentés au GNL dans le **transport maritime**.

La résolution a recommandé, entre autres :

- la création d'un projet commun de «**corridors bleus GNL pour les îles**» dans le secteur maritime, notamment pour les ports du réseau global du RTE-T ;

- l'adoption de mesures afin d'encourager i) le développement de navires et de véhicules à moteur propulsés au GNL ; ii) le transport ferroviaire de GNL et iii) le développement **d'infrastructures de ravitaillement**, afin de compléter les chaînons manquants et de créer un réseau d'approvisionnement couvrant l'ensemble du territoire.

Le Parlement a enfin noté que l'utilisation de la technologie GNL à petite échelle dans certains domaines, tels que le **transport longue distance ou les applications industrielles à haute performance**, pourrait non seulement contribuer à la réalisation des objectifs de politique climatique, mais également engendrer des avantages commerciaux non négligeables. Il a également souligné que le GNL, et en particulier le GNC, était une solution viable pour les transports en commun.

Stratégie de l'Union pour le gaz naturel liquéfié et le stockage du gaz

2016/2059(INI) - 30/09/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative d'András GYÜRK (PPE, HU), en réponse à la communication de la Commission intitulée «Une stratégie de l'Union pour le gaz naturel liquéfié et le stockage du gaz».

Tout en saluant la communication de la Commission, les députés ont souligné qu'une stratégie de l'Union pour le GNL devait être conforme à [la stratégie-cadre pour une Union de l'énergie](#) résiliente afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, la décarbonisation et la viabilité à long terme de l'économie et de favoriser des prix de l'énergie abordables et compétitifs.

Les députés ont souscrit à l'évaluation de la Commission selon laquelle **les États membres de la région de la mer Baltique et d'Europe centrale et du Sud-Est, ainsi que l'Irlande**, restent largement tributaires d'un seul fournisseur et sont exposés aux chocs et aux ruptures d'approvisionnement. La disponibilité du GNL, notamment des infrastructures de gazoduc correspondantes, dans ces États membres pourrait considérablement améliorer la situation en matière de sécurité d'approvisionnement en contribuant à renforcer la compétitivité des prix de l'énergie.

La résolution a souligné la nécessité de :

- diversifier et d'assouplir le système gazier de l'Union et d'élaborer une stratégie visant à **réduire à long terme la dépendance de l'Union vis-à-vis du gaz** ;
- promouvoir, avant de développer de nouveaux terminaux de regazéification, une **utilisation optimale des terminaux GNL existants**, tout en veillant à ce que les consommateurs n'aient pas à supporter les coûts des nouveaux projets.

Réaliser les infrastructures manquantes :

En ce qui concerne les infrastructures GNL, les députés ont souligné l'importance :

- de donner, dans la plupart des cas, la priorité à des **solutions fondées sur le marché** et à l'utilisation des infrastructures GNL existantes au niveau régional ;
- **d'analyser les solutions et options d'approvisionnement en GNL**, dans une perspective régionale ainsi que du point de vue de leur durabilité environnementale, et ce avant de prendre une décision concernant de nouvelles infrastructures ;
- **de coopérer au niveau régional** pour la construction de nouveaux terminaux GNL et de nouvelles interconnexions : les États membres disposant d'un accès à la mer devraient coopérer avec les pays sans littoral afin d'éviter les investissements excessifs dans des projets inutiles et non rentables du point de vue économique.

La Commission et les États membres sont appelés à :

- mettre en place des **stratégies** pour soutenir les installations susceptibles d'être utilisées à l'avenir pour gérer le transfert et le stockage du gaz naturel renouvelable ;
- **mettre en œuvre les projets d'intérêt commun (PIC) de grande importance**, et à considérer comme prioritaires les projets les plus rentables sur le plan économique et environnemental.

En ce qui concerne les infrastructures de stockage, les députés ont rappelé que l'accessibilité transfrontalière des installations de stockage du gaz était un outil essentiel pour mettre en œuvre le principe de solidarité énergétique pendant les pénuries de gaz et les situations d'urgence. Ils ont souligné qu'une utilisation élargie des capacités de stockage de **l'Ukraine** ne sera possible que si un cadre juridique et commercial stable est garanti et pour autant qu'un niveau adéquat d'interconnexion du réseau gazier soit en place. L'Union devrait aider l'Ukraine à s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis du gaz naturel russe au profit du GNL.

Relier le GNL et les capacités de stockage aux marchés : le rapport a souligné l'importance des travaux des **groupes régionaux à haut niveau**, tels que le groupe de haut niveau chargé de la connexion gazière pour l'Europe centrale et du Sud-Est (CESEC), le groupe chargé du plan d'interconnexion des marchés énergétiques de la région de la Baltique (PIMERB) ou le groupe pour l'Europe du Sud-Ouest.

Les députés ont appelé à :

- trouver des solutions d'approvisionnement énergétique rentables et durables du point de vue écologique pour accroître la sécurité d'approvisionnement à long terme de la péninsule ibérique, de l'Europe centrale et du Sud-Est, des pays baltes et de l'Irlande ;
- soutenir les pays les plus vulnérables qui restent des îlots énergétiques, comme Chypre et Malte;
- accorder la priorité tant à la production de gaz dans les pays méditerranéens, dans les pays de la mer Noire et dans ceux baignés par la mer Caspienne qu'à l'interconnexion des pays enclavés d'Europe centrale et du Sud-Est à ces nouvelles capacités, afin de diversifier les sources d'approvisionnement dans ces régions.

Faire de l'Union un marché attrayant pour le GNL : les députés ont invité les États membres à **mettre pleinement en œuvre le troisième paquet «Énergie»**. Ils ont souligné le rôle important joué par des nœuds gaziers bien interconnectés en vue de créer un marché interconnecté unique dans le cadre duquel le gaz pourrait traverser librement les frontières en fonction des orientations tarifaires du marché. Ils ont invité les parties prenantes à **finaliser dès que possible le code de réseau** contenant les règles relatives aux structures tarifaires harmonisées pour le transport du gaz.

Stockage du gaz dans le marché intérieur : le rapport a préconisé de mettre en place des **structures tarifaires harmonisées** dans l'ensemble de l'Union, afin d'arriver à un meilleur taux d'utilisation des installations de stockage de gaz existantes. Il a appelé les États membres de mettre intégralement en œuvre le troisième paquet «Énergie», notamment sa disposition relative à l'accès du **biométhane** au réseau et aux installations de stockage. Il a également mis en avant l'importance de l'élimination des obstacles réglementaires au développement de solutions de stockage régional.

Rôle de l'Union sur les marchés internationaux du GNL : les députés estiment qu'en raison de l'importance en devenir de son marché, l'Union peut contribuer à l'évolution de la réglementation relative au commerce du gaz, de façon à renforcer la souplesse et la convergence des marchés mondiaux du gaz.

Pour ce faire :

- la politique commerciale européenne devrait **renforcer la diversification énergétique de l'Union et des États membres** et réduire leur dépendance vis-à-vis d'importations d'énergie issues d'un nombre trop restreint de fournisseurs ;
- **l'Union devrait jouer un rôle plus proactif sur la scène internationale de la diplomatie énergétique** : elle devrait explorer de nouveaux partenariats, réviser les partenariats existants et mener des pourparlers sur l'énergie avec d'autres partenaires dans des régions telles que - mais pas exclusivement - l'Asie centrale, l'Afrique du Nord et les Amériques ;
- la **cohérence entre les politiques commerciale et énergétique de l'Union** devrait être renforcée.

Durabilité et utilisation du GNL comme carburant de substitution : les députés ont reconnu le potentiel du GNL en tant que carburant de substitution, à la fois dans le transport routier et le transport maritime. Ils ont souligné qu'une utilisation plus importante du GNL dans le transport de marchandises pourrait contribuer à réduire les émissions mondiales de CO₂, de SOx et de NOx en augmentant notamment le nombre de moteurs alimentés au GNL dans le transport maritime.

Le rapport a recommandé, entre autres :

- la création d'un projet commun de «**corridors bleus GNL pour les îles**» dans le secteur maritime, notamment pour les ports du réseau global du RTE-T ;
- la mise en œuvre par les États membres de la [directive 2014/94/UE](#) en ce qui concerne l'installation de **points de ravitaillement en GNC**, afin de permettre aux véhicules à moteur propulsés au GNC de circuler dans les agglomérations urbaines/suburbaines et dans les zones densément peuplées, et ce au moins le long du réseau central du RTE-T existant ;
- l'adoption de mesures afin d'encourager i) le développement de navires et de véhicules à moteur propulsés au GNL ; ii) le transport ferroviaire de GNL et iii) le développement d'infrastructures de ravitaillement, afin de compléter les chaînons manquants et de créer un réseau d'approvisionnement couvrant l'ensemble du territoire.

Stratégie de l'Union pour le gaz naturel liquéfié et le stockage du gaz

2016/2059(INI) - 16/02/2016 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter une stratégie de l'Union pour le gaz naturel liquéfié et le stockage du gaz.

CONTEXTE : la volonté de l'Union d'opérer une transition vers un système énergétique durable, sûr et compétitif a été mise en évidence par la communication de la Commission européenne intitulée «[Cadre stratégique pour une Union de l'énergie résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique](#)».

La [communication sur l'état de l'union de l'énergie](#) a souligné qu'il restait d'importants défis géopolitiques à relever pour assurer un approvisionnement sûr et résilient en combustibles fossiles, notamment en ce qui concerne les produits pour lesquels l'Union est fortement dépendante des importations

Dans ces conditions, la Commission estime qu'il est impératif de **poursuivre la diversification des sources d'approvisionnement en gaz naturel de l'Union**, d'autant plus que sa production intérieure va continuer à diminuer au cours des prochaines décennies. La vulnérabilité qu'entraîne une dépendance accrue à l'égard des importations peut également être atténuée en préservant la souplesse du système gazier et sa capacité de répondre aux fluctuations de l'offre.

En ce qui concerne le GNL, la perspective d'une expansion considérable (50%) de l'offre mondiale au cours des prochaines années et, par conséquent, d'une baisse des prix offre à l'Union **une excellente occasion à saisir**, notamment pour assurer la sécurité et la résilience de l'approvisionnement en gaz. Quatre États membres des régions de la mer Baltique, d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est dépendent largement d'un fournisseur unique et sont, dès lors, vulnérables aux ruptures d'approvisionnement. Ces États membres ont besoin de diversifier rapidement leurs sources d'énergie, et le GNL pourrait jouer un rôle déterminant à cet égard.

Le GNL peut également avoir des **retombées positives sur la compétitivité**, à mesure que les marchés s'exposent à une concurrence accrue de la part des fournisseurs internationaux.

Outre qu'il renforce la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité, le GNL pourrait, dans certains cas, **réduire les incidences environnementales**, contribuant ainsi à la réalisation l'objectif de développement durable de l'Union.

Enfin, il est essentiel, pour la sécurité énergétique et la résilience en cas de rupture d'approvisionnement majeure, de **disposer d'infrastructures de stockage de gaz fiables et suffisantes**. Or, comme pour le GNL, le potentiel qu'offre le stockage pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en gaz et la résilience est actuellement sous-exploité.

La présente stratégie, élaborée en consultation avec un large éventail de parties prenantes à la suite d'un engagement figurant le cadre stratégique de l'union de l'énergie, passe en revue les problèmes évoqués ci-dessus et formule des conclusions quant aux mesures spécifiques qui s'imposent.

CONTENU : la stratégie envisagée vise à **exploiter le potentiel du gaz naturel liquéfié (GNL) et les capacités de stockage du gaz** pour diversifier et assouplir le système gazier de l'Union, contribuant ainsi à la réalisation d'un objectif clé de l'union de l'énergie, à savoir un approvisionnement en gaz sûr, résilient et compétitif.

Pour exploiter pleinement le potentiel de croissance du marché international du GNL et rendre son marché attrayant pour les fournisseurs, l'Union doit :

1) Réaliser les infrastructures manquantes : l'Union doit veiller à l'existence des infrastructures nécessaires pour réaliser le marché intérieur et garantir que tous les États membres ont accès aux marchés internationaux du GNL, soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres États membres. Cet aspect est particulièrement urgent pour les États membres qui dépendent trop d'un fournisseur unique.

Si les terminaux GNL de l'Union offrent actuellement une capacité de regazéification globale suffisante, qui doit encore augmenter à l'avenir, ils ne sont pas répartis de manière optimale dans toute l'Union. En vue de résoudre problème de la répartition non optimale des terminaux GNL, la Commission estime qu'une **interconnexion accrue avec des nœuds gaziers liquides pour les échanges de gaz en provenance de terminaux GNL existants ou de gazoducs** améliorerait la sécurité d'approvisionnement des États membres qui n'ont actuellement accès qu'à un nombre limité de sources d'approvisionnement, tout en contribuant à intégrer les marchés au niveau transnational.

Selon l'analyse effectuée par la Commission, la **mise en œuvre intégrale des projets d'intérêt commun prioritaires** retenus par les groupes à haut niveau dans le cadre de la mise en œuvre de la [politique des RTE-E](#) permettrait d'éliminer, ou à tout le moins de limiter, les principaux points faibles relevés lors des tests de résistance. Il est donc essentiel de **construire rapidement les chaînons manquants de l'infrastructure** et de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir des marchés liquides et concurrentiels, notamment pour ouvrir l'accès au GNL et favoriser l'émergence de nouveaux nœuds gaziers liquides **dans les régions d'Europe centrale et méridionale, de la Baltique et de la Méditerranée**.

La Commission soutient les travaux en cours des groupes à haut niveau précités et encourage les États membres et les promoteurs de projets à accélérer par priorité l'adoption de décisions définitives sur ces projets vitaux.

2) Réaliser le marché intérieur du gaz : l'Union doit parachever le marché intérieur du gaz afin qu'il envoie les **signaux de prix adéquats**, à la fois pour attirer le GNL là où il est nécessaire et pour permettre la réalisation des investissements requis dans les infrastructures.

Il est donc primordial que les États membres, en coopération avec les autorités de régulation nationales (ARN), prennent toutes les mesures nécessaires pour réaliser le marché intérieur du gaz, éliminer les obstacles réglementaires, commerciaux et juridiques restants et permettent à ces marchés d'accéder à des nœuds gaziers régionaux performants.

3) Optimiser le rôle du stockage pour la sécurité de l'approvisionnement en gaz : lorsque les conditions géologiques le permettent, le stockage joue un rôle déterminant pour équilibrer les fluctuations journalières et saisonnières habituelles de l'offre et de la demande. Toutefois, l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des installations de stockage entre États membres et à l'échelon régional, tant dans les conditions normales du marché que dans des situations de crise, pourraient être améliorées.

Sur la base de la [proposition de révision du règlement sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz](#), la Commission invite les États membres à **optimiser l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des installations de stockage à l'échelle transnationale** au moyen des plans d'action préventifs et des plans d'urgence régionaux.

La Commission invite également les États membres à prendre des mesures, dans le cadre de ces plans, pour favoriser la disponibilité de capacités de stockage et l'accès aux installations à une échelle régionale élargie.

4) Coopérer plus étroitement avec les partenaires internationaux pour favoriser la liberté, la liquidité et la transparence des marchés mondiaux du GNL. Cela suppose d'intensifier le dialogue avec les fournisseurs actuels et futurs (Australie, Qatar, Nigeria, Égypte, Angola, Mozambique, Tanzanie, Israël, Liban, Iran, Iraq et Libye) et avec les autres grands consommateurs de GNL (Japon, Corée du Sud, Chine Inde) afin d'éliminer les obstacles aux échanges de GNL sur les marchés mondiaux.

5) Soutenir l'utilisation du GNL comme carburant de substitution dans les transports : la Commission demande aux États membres de veiller à la mise en œuvre pleine et entière de la [directive 2014/94/UE](#) sur les carburants alternatifs, y compris la mise en place de points de ravitaillement en GNL sur le tracé des corridors du RTE-T et dans les ports maritimes et intérieurs.

L'Union devrait également continuer à soutenir la croissance du GNL en tant que combustible de substitution lorsqu'il remplace des combustibles classiques plus polluants sans prendre la place de sources d'énergie renouvelables, en cohérence avec les objectifs de durabilité.

Dans son rapport annuel sur l'état de l'union de l'énergie, la **Commission fera rapport sur les progrès accomplis** dans la réalisation des objectifs stratégiques du GNL et du stockage, en indiquant, le cas échéant, les mesures supplémentaires qu'il conviendrait de prendre.